

Comité syndical du 16 novembre 2015

SOUS-PRÉFET DE PONTOISE

- 1 DEC. 2015

ARRIVÉE

DELIBERATION N° 15-030

Objet : Autorisation au Président à signer la convention de financement entre le Syndicat Val d'Oise Numérique et la Région Ile de France

Le seize novembre deux mille quinze à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
- 9 NOV. 2015	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
- 1 DEC. 2015	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
Acte rendu exécutoire :	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
- 1 DEC. 2015	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Publication ou notification :	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la Communauté d'agglomération Le Parisis
- 1 DEC. 2015	M. Jacques RENAUD	Délégué de la Communauté de communes du Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la Communauté de communes Vexin Val de Seine

Est excusé et suppléé :

M. Pierre BARROS Délégué de la CA Roissy Porte de France, suppléé par M. Marcel BOYER

Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Christine CAVECCHI Déléguée du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

M. Pierre BEMELS Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts, a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON

Est excusée :

Mme Djida TECHTACH Déléguée du Département du Val d'Oise

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON

Le Comité syndical,

*Vu le Code des Marchés Publics et, particulièrement les articles 22-1-5 et 28,
Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération 15-019 du 2 juillet 2015 relative au recours à une délégation de service public,
Vu la délibération 15-029 du 16 novembre 2015 relative à l'état d'avancement des demandes de cofinancement auprès de l'Etat et de la Région Ile de France,
Vu la délibération CP 15-677 du 8 octobre 2015 du Conseil régional d'Ile de France relative au soutien du projet THD Val d'Oise porté par le syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 15-030,*

Après en avoir délibéré (109 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

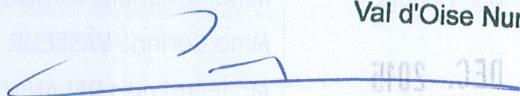
APPROUVE les termes des conventions de financement avec la Région d'Ile de France ;

AUTORISE le Président à signer, au nom et pour le compte du syndicat mixte, la convention de financement en annexe de la présente délibération, avec la Région d'Ile de France ;

DIT que les recettes seront enregistrées sur l'imputation 7472 // 738 du budget du SMOVON.

Le Président

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**



Monsieur Pierre-Edouard EON

